



# CONSEIL MUNICIPAL DE GAGNAC SUR GARONNE

## PROCÈS VERBAL

### SÉANCE DU 9 FÉVRIER 2026

**L'an deux mille vingt-six, le lundi 9 février, à dix-neuf heures,** le Conseil Municipal de la commune de GAGNAC-SUR-GARONNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Michel SIMON.

**Date de convocation :** le 3 février 2026. Affichage en mairie et distribution ce même jour de la note préparatoire et des éléments utiles à la préparation de la séance.

**Étaient présents :** Mmes et MM. Patrick BERGOUGNOUX, Guy CAUQUIL, Gilles CHARLAS, Éric CHOLOT, Ana FELDMAN, Stéphane FLEURY, Olivier GAU, Véronique LAVERROUX, Marc LEBARILIER, Henri PEYRAS, Krista ROUTABOUL, Michel SIMON, Virginie SIRI, Angèle SOUROU, Françoise TRUC, Valérie VENZAC.

**Absents ayant donné procuration :** Mmes et MM. Marie DUCOS à Valérie VENZAC, Sabine DUPLAN à Henri PEYRAS

**Absents excusés :** Mmes et MM. Thierry CASTELLA, Vanessa FRAYCINET, Régis GRIMAL, Gaëlle RATIER, Djamel YAKOUBI.

**A été nommé(e) secrétaire de séance :** Mme Françoise TRUC

Le Maire déclare la séance ouverte. Il précise que le quorum (16/23 élus) étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

#### **ORDRE DU JOUR :**

Nomenclature	Objet	Page	Décision
	Décisions du maire en vertu de l'article L2122-22 du CGCT		
<b>9 – Autres domaines : associations</b>	2026-01 : transfert de la gestion de l'Espace de Vie Sociale « Escalé des Amis » à l'association ESCALAMI	2	Majorité absolue

#### **Adoption du procès-verbal de la séance du 9 décembre 2025**

*Rapporteur : Monsieur Le Maire*

Le procès-verbal de la séance du 9 décembre 2025 a été adressé par courriel aux membres de l'assemblée municipale.

**Entendu l'exposé et après avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité absolue de 18 voix « pour » :**

**DÉCIDE** d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 9 décembre 2025.

<b>ADOPTE</b>				
Votants : 16	Abstentions : 0	Exprimés : 18	Pour : 18	Contre : 0

#### **Informations du conseil municipal sur les décisions prises par le maire en vertu de l'article L2122-22 du CGCT :**

Conformément à l'article L2122-23 du CGCT, le maire doit rendre compte à l'assemblée délibérante des décisions qu'il a prises en vertu de la délégation que lui a accordée le conseil municipal, conformément à l'article L2122-22 du CGCT.



# CONSEIL MUNICIPAL DE GAGNAC SUR GARONNE

## PROCÈS VERBAL

### SÉANCE DU 9 FÉVRIER 2026

**Décision 2025-17 décision de fongibilité des crédits n°2 sur le budget communal exercice 2025** : décision qui répond au besoin d'abonder l'opération « Aménagement du village » pour financer des plantations d'arbres. Les crédits disponibles ont été pris sur l'opération « Centre de loisirs / Médiathèque ». Le montant transféré d'une opération à l'autre est de 5000 €. Décision du 9 décembre 2025.

**Décision 2025-18 décision de fongibilité des crédits n°3 sur le budget communal exercice 2025** : décision qui répond au besoin d'abonder les opérations « Décoration de Noël - Signalétique » et « Installation de vidéosurveillance ». Les crédits disponibles ont été pris sur l'opération « Centre de loisirs / Médiathèque ». Le montant transféré d'une opération aux autres est de 22 000 € au total. 16 000 € affectés à la vidéosurveillance et 6 000 € aux décorations de Noël et à la signalétique. Décision du 18 décembre 2025.

**Décision 2026-01 portant suppression de deux régies** : décision qui répond à la demande du Service de Gestion Comptable de Toulouse Couronne Est de supprimer deux régies municipales pour rationaliser la gestion de nos régies.

En effet, perduraient mais sans aucune activité les régies n° 3076 « service financiers, menues dépenses » créée le 6 novembre 1999 et n°3079 « Manifestations » créée le 1<sup>er</sup> mars 2011.

Décision de clôture en date du 5 janvier 2026.

**Décision 2026-02 portant attribution d'une concession funéraire** : attribution d'une concession sans limite de durée pour édifier une sépulture au carré 2 n°13. Cette concession a été attribuée à titre gratuit en remplacement d'une concession acquittée en date du 23 juin 1992 mais attribuée deux fois par la collectivité entretemps.

## **9 – Autres domaines de compétence**

### **9.1 Domaines de compétences des communes : associations**

#### **Délibération n°2026-01 portant transfert de la gestion de l'Espace de Vie Sociale « Escale des Amis » à l'association ESCALAMI**

*Rapporteur : Madame Ana FELDMAN, Adjointe au Maire en charge des affaires sociales, la santé, le logement et l'emploi.*

La création d'un Espace de Vie Sociale (EVS) a été portée par l'équipe municipale pour favoriser le lien social, conformément au diagnostic de territoire établi pour la Convention Territoriale Globale 2023/2027 signée avec la CAF de Haute-Garonne.

Entre 2023 et 2025 la Commune a obtenu un agrément de la CAF31 pour préfigurer cet EVS et fédérer autour de ce projet. Dans le même temps, des travaux ont été entrepris pour construire le lieu de cet EVS.

Aujourd'hui, les travaux sont terminés et une association s'est constituée pour gérer cet EVS : l'association « ESCALAMI ».

Il est maintenant proposé au Conseil Municipal de Gagnac-sur-Garonne de transférer la gestion de l'EVS « Escale des Amis » à l'association ESCALAMI afin que celle-ci puisse obtenir son agrément auprès de la CAF de la Haute-Garonne. Dans les faits la date de ce transfert est le 1<sup>er</sup> janvier 2026.

#### **Décision :**

**Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Madame FELDMAN, après en avoir délibéré, à la majorité absolue de 18 voix « pour » :**



# CONSEIL MUNICIPAL DE GAGNAC SUR GARONNE

## PROCÈS VERBAL

### SÉANCE DU 9 FÉVRIER 2026

**APPROUVE** le transfert de gestion de l'Espace de Vie Sociale « Escale des Amis » à l'association ESCALAMI depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2026 ;

**CHARGE** Monsieur le Maire de passer et signer tous les actes relatifs à cette décision ou en découlant.

<b>ADOPTE</b>				
Votants : 16	Abstentions : 0	Exprimés : 18	Pour : 18	Contre : 0

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19h30

<b>Patrick BERGOUGNOUX</b>	<b>Thierry CASTELLA</b>	<b>Guy CAUQUIL</b>	<b>Gilles CHARLAS,</b>
	<b>Absent</b>		
<b>Éric CHOLOT</b>	<b>Marie DUCOS</b>	<b>Sabine DUPLAN</b>	<b>Ana FELDMAN</b>
	<b>Absente, pouvoir à Mme VENZAC</b>	<b>Absente, pouvoir à M. PEYRAS</b>	
<b>Stéphane FLEURY</b>	<b>Vanessa FRAYCINET</b>	<b>Olivier GAU</b>	<b>Régis GRIMAL</b>
	<b>Absente</b>		<b>Absent</b>
<b>Véronique LAVERROUX</b>	<b>Marc LEBARILIER</b>	<b>Henri PEYRAS</b>	<b>Gaëlle RATIE</b>
			<b>Absente</b>
<b>Krista ROUTABOUL</b>	<b>Michel SIMON, Maire</b>	<b>Virginie SIRI</b>	<b>Angèle SOUROU</b>
<b>Françoise TRUC</b>	<b>Valérie VENZAC</b>	<b>Djamel YAKOUBI</b>	
		<b>Absent</b>	